

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 01/09/2025 Reçu en préfecture le 01/09/2025 Publié le 27/10/2025

ID: 081-200034049-20250828-DPDB2025_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT - Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION N°2025-48 DU JEUDI 28 AOÛT 2025

<u>Présents</u>: M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL.

Excusés: MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Enfance Jeunesse : Recrutement CDD de remplacement

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'un congé de maladie ordinaire d'un agent sur le poste d'Assistante administrative affecté au Service Enfance Jeunesse et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du $1^{\rm er}$ septembre 2025 et ce jusqu'au retour de l'agent :

• un poste d'Adjoint administratif – grade d'Adjoint administratif principal de 2ème Classe

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

<u>Le Président,</u> Jean-Luc CANTALOUBE

